

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 4 JUILLET 2017**

Membres									Date de convocation	
en exercice :	9	présents :	7	excusés :	2	absent :	0	votants :	7	27/06/2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

**Présents :** Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Mme Isabelle BERGER.

**Excusés :** Mrs William TROUILLET, Dominique REVEL

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude LAPIERRE

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, M. le Maire présente l'ordre du jour.

**En préalable, M. Jean-Claude LAPIERRE demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces deux questions supplémentaires.**

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N°1 : LOCATION ET REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT COMMUNAL N° 3**

Suite au récent départ de la famille GREFFET/BARBOSA du logement communal n° 3, M. Bernard LAPIERRE se charge d'effectuer avec eux l'état des lieux sortant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la condition expresse que l'état des lieux sortant ne comporte aucune réserve, décide d'autoriser le Maire à faire procéder au remboursement de la caution de 400€ versée par Melle GREFFET et M BARBOSA lors de leur entrée dans le logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le prix de la location de cette maison communale à 450€ mensuel.

L'isolation des combles étant réalisée, ce bien va être proposé à la location. Le dossier de candidature est à retirer en Mairie. La commission communale se réunira ensuite pour étudier les dossiers reçus et choisir le candidat retenu.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**

M. Gianni FERRO a participé au conseil d'école du 15 juin dernier.

Le bilan des sorties des écoles subventionnées de la coopérative de l'Amicale des Parents d'élèves a été fait.

Les effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire sont de 24 élèves en maternelle, 19 élèves en primaire (cours élémentaire) et 15 élèves en primaire CM1-CM2. 5 élèves partiront en 6ème à la rentrée.

L'école maternelle verra l'arrivée de sa nouvelle directrice : Mme Mathilde LACHAUX qui remplacera Mme PFLUMIO-SANGOUARD qui a fait valoir ses droits à retraite à la fin de la présente année scolaire.

Mme Anais UCHAN est nouvellement nommée à l'école de FUISSE en remplacement de Mme JACOBS.

Dans le cadre des Rythmes scolaires, les parents d'élèves ont reçu un questionnaire afin de se prononcer sur le retour à la semaine de 4 jours ou le maintien à 4 jours 1/2.

Les résultats ont été les suivants : sur 42 réponses, 20 sont favorables à un retour à 4 jours, 19 souhaitent le maintien des 4,5 jours et 3 ne se sont pas prononcés.

Au vu de ces résultats serrés et les parents d'élèves ne voulant pas se prononcer, le vote n'a pas été possible.

Le premier questionnaire étant jugé trop basique (celui-ci demandait uniquement une réponse positive ou négative pour le passage à 4 jours), Il a été décidé d'un commun accord que les parents d'élèves contacteraient l'ensemble des parents afin de leurs apporter tous les renseignements nécessaires à un positionnement éclairé, de façon à dégager une majorité marquée.

Il sera porté à leur connaissance tous les éléments discutés lors de la réunion dont, entre-autres, les économies potentielles suite à un retour à 4 jours qui seraient pour la Mairie de FUISSE de +/- 20 000 € et pour la Mairie de SOLUTRE-POUILLY, déjà adhérente du SIGALE, de 13 489€ de +/- 6 000 €.

Si une majorité de communes adhérentes venaient à choisir les 4 jours, une discussion serait également engagée pour revoir à la baisse les cotisations.

Cela n'est pas possible à ce jour car, lors de la réunion SIGALE du 15 juin dernier, seule la commune de DAVAYE avait décidé de repasser aux 4 jours ; les autres communes ont quant à elles préféré se laisser un an de réflexion.

Une nouvelle date a été décidée au 27 juillet pour un conseil de classe extraordinaire afin de voter le maintien ou non des 4 jours ½.

Les membres du SIVOS ainsi que les représentants des deux Mairies ont annoncé ce même jour qu'ils se rallieraient, quel que soit le résultat, à la décision des parents d'élèves et ce malgré les économies pouvant être réalisées, préférant privilégier le bien-être des enfants au vu de l'excellence des activités proposées et de l'organisation mise en place, toutes deux reconnues unanimement par les parents.

Suite au conseil d'école du 15 juin, les résultats de ce 2ème tour, présentés en conseil d'école extraordinaire le 27 juin dernier, sont les suivants : sur 49 questionnaires : 23 sont favorables à un retour à 4 jours, 26 souhaitent le maintien des 4,5 jours

Compte tenu des résultats favorisant très légèrement le maintien des 4,5 jours, et après une longue discussion, les représentants des parents d'élèves ne voulant pas changer dans la précipitation, ont voulu se donner un an de réflexion et ont donc décidé de voter contre un changement de rythme pour la rentrée prochaine.

Les mairies de SOLUTRE-POUILLY et FUISSE représentées respectivement par Messieurs FERRO et LAGRANGE ainsi que le SIVOS représenté par sa présidente Madame GIROUD ont également voté en ce sens comme ils s'y étaient engagés.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver la décision prise par le SIVOS et les représentants des deux communes de FUISSE et SOLUTRE-POUILLY de voter contre un changement de rythme scolaire pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Les enseignantes ont quant à elles voté-pour un retour à 4 jours suivies par le DDEN.

Les parents d'élèves ayant obtenu la majorité, leur volonté de rester à 4 jours ½ a donc été validée.

Cette décision est valable pour l'année scolaire 2017-2018 mais pourra être remise en cause dans un an.

L'incertitude demeure sur le fonds de compensation : sera-t-il maintenu ou pas ? En cas de perte de cette subvention, il conviendra de réfléchir à une facturation des activités périscolaires auprès des parents, comme cela a été annoncé lors du conseil du 15 juin dernier et rappelé à celui du 27 juin.

### **1) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU VIVE : MODIFICATION DES STATUTS.**

En l'absence de M. Dominique REVEL en charge du dossier, le conseil municipal décide de reporter cette question à une prochaine séance de conseil.

### **2) RISQUE DE CHUTE D'UN ROCHER DANGEREUX DANS LE SECTEUR DES CHOUCAS**

Le 26 juin dernier, Monsieur le Maire a demandé en urgence une expertise au Service Géologique Régional (BRGM) suite à la crainte d'un départ rocheux semblant imminent d'un bloc d'une tonne 6 menaçant sur la falaise de la Roche de SOLUTRE. Dans un souci de sécurité, un arrêté a été immédiatement pris pour interdire l'accès au Musée et au sentier qui mène au sommet de la roche. Un grillage de protection a été installé afin de sécuriser le site.

Le Département de Saône et Loire et MBA (Mâconnais-Beaujolais Agglomération), par le biais du Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site, a pris à sa charge, en lieu et place de la commune, l'intervention d'urgence qui a été réalisée par l'entreprise CAN (purgé de 3 blocs rocheux).

La municipalité remercie Madame CREMONA qui a mis gracieusement un de ses logements à la disposition de l'entreprise CAN le temps des travaux.

La municipalité tient à remercier Mr et Mme Marc GREFFET pour leur gentillesse et leur sens civique, puisqu'ils ont accepté le passage des personnes dans leur vigne, le sentier étant interdit.

Enfin, la municipalité tient à adresser tous ses remerciements au Département de Saône et Loire, à Mâconnais-Beaujolais Agglomération et aux services de l'État pour leur aide ainsi qu'à M. Eric VASSARD, responsable de la sécurisation des voies d'escalades du Club du Bidoigt, qui est à l'origine de l'alerte sur ce déplacement rocheux.

### **3) TRAVAUX CIMETIERE : DEVIS DE LA MARBRERIE ANCELLE POUR LA RELEVÉ DE 3 TOMBES**

Suite à l'achèvement de la procédure d'abandon et comme indiqué sur le compte-rendu du 2 mai dernier, les relèves seront réalisées au rythme de 2 ou 3 par an. M. Bernard LAPIERRE présente le devis de la Marbrerie ANCELLE. Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 750€ HT (900€ TTC) pour la relève de 3 tombes et tous documents se rapportant à cette opération.

#### **4) DEVIS PETAVIT : REALISATION D'UN BRANCHEMENT EAU PLUVIALE HABITATION MME CREMONA**

M. Claude BOURDON présente le devis de l'entreprise PETAVIT relatif à la réalisation d'un branchement d'eaux pluviales pour l'habitation de Mme CREMONA, petite rue de la Pompe. S'agissant de travaux de mise aux normes, le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer ce devis d'un montant HT de 1 604,28€ (1 925,14€ TTC) et tous documents se rapportant à cette opération.

#### **5) DEVIS PETAVIT : REPRISE DE COLLECTEUR EAUX PLUVIALES RUE BERTHELOT**

M. Claude BOURDON présente le devis de l'entreprise PETAVIT relatif à la reprise d'une grille et de trois arrivées Rue BERTHELOT, dans le cadre des travaux d'eaux pluviales. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer ce devis d'un montant HT de 6 292,75€ (7 551,30€ TTC) et tous documents se rapportant à cette opération.

#### **6) DEVIS BEVS : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES VOIRIES COMMUNALES**

Afin de pouvoir faire une programmation efficace des travaux de voirie à réaliser sur plusieurs années, il convient préalablement de faire réaliser un diagnostic voirie de toutes les routes communales.

Pour ce faire, M. le Maire a sollicité M. Raymond CUERQ du Bureau d'études du Val de Saône (BEVS). M. le Maire présente le devis reçu. Conscient de l'intérêt que présente une telle démarche dans la planification des travaux de voirie et afin d'optimiser la gestion budgétaire communale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis d'un montant de 3 000,00€ HT (3 600,00€ TTC) et tous documents se rapportant à cette opération.

Un autre devis du BEVS est présenté concernant le programme d'entretien de voirie 2017 (études avant-projet, assistance pour la passation des marchés, suivi de l'exécution des contrats et assistance à la réception de travaux) pour un montant de 3 150,00€ HT (3 780,00€ TTC). Le conseil ne donne pas suite à ce devis, Ce devis pourra faire l'objet d'un ordre du jour ultérieur lorsque la première étape du diagnostic de voirie sera réalisé.

#### **7) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE**

M. Claude BOURDON informe le conseil que des travaux complémentaires au marché de création de réseau d'eaux pluviales sont nécessaires et feront l'objet d'une réunion avec le Cabinet 2AGE chargé de la maîtrise d'oeuvre.

La réception du nouveau tracteur communal a été faite auprès du Garage MECAVITI à POUILLY. Comme convenu, l'ancien tracteur a fait l'objet a été repris par le garage.

M. le Maire informe le conseil de la démission de M. Vincent GIRARD à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Sa décision a été transmise à M. le Préfet et la répartition des commissions et syndicats où il siégeait fera l'objet de l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	Excusé
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	Excusé
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre			

#### **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

2017/034	Remboursement caution logement communal n° 3	2017/037	Accord sur le devis de l'entreprise PETAVIT pour la réalisation d'un branchement eau pluviale habitation de Mme CREMONA
2017/035	Maintien du rythme scolaire de 4 jours 1/2 pour l'année scolaire 2017-2018	2017/038	Accord sur le devis de l'entreprise PETAVIT pour la reprise de collecteur d'eaux pluviales Rue BERTHELOT
2017/036	Accord sur le devis de la Marbrerie ANCELLE pour la relève de 3 tombes	2017/039	Accord sur le devis du Bureau d'études BEVS pour la réalisation d'un diagnostic des voiries communales.

**La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée au Mardi 29 Août 2017 à 18H30**

La séance est levée à 20h45.